



du C.F.E.M.L.

Samedi 29 Juillet 2023: T.A.N

Dimanche 30 juillet 2023: N.E.

Exposition
en
extérieur

KOLBSHEIM 67120

Sous le patronage de l'association Canine du Bas Rhin



LANGHAAR, PETIT ET GRAND EPAGNEUL DE MÜNSTER

Avec Attribution

Des C.A.C.S. et R.C.A.C.S. ouvrant droit au titre de « Champion de France de Conformité au Standard »
Des 1^{er} « Excellent » ouvrant droit au titre de « Champion National Jeune » et « Champion National Vétéran »
Permettant aux sujets qualifiés « excellent » de prétendre à la cotation 4 : « Sujet Recommandé »
Confirmation - Test ADN

DATE LIMITE DE RECEPTION DES ENGAGEMENTS PAPIER : 13 JUILLET 2023

Date de réception de l'engagement par CEDIA

DATE LIMITE DE RECEPTION DES ENGAGEMENTS INTERNET : 16 JUILLET 2023

Exposition SANS CAGES - en extérieur

Jury pressenti:

- Nathalie PARENT
- Alexandre MARTEL
- Jens MÜLLER (D)
- Jürgen PLOBERGER (D)
- Erwin WALLMANN (D)

Engagement papier
CEDIA

N.E. du C.F.E.M.L.
67 rue du Général Leclerc
67202 Wolfisheim

*(Bien mettre N.E. du C.F.E.M.L.
sur votre enveloppe)*

Engagement Internet
www.cedia.fr
Païement sécurisé

Renseignements :
M. Lionel REISSER
lio1reisser@free.fr

Samedi 29 juillet 2023:

Test d'Aptitudes Naturelles à la Chasse -

Brevet Rapport Eau Profonde et Brevet Rapport A Terre -

**Tan - B.R.E.P. et B.R.A.T.: Renseignements et engagements uniquement avec le
formulaire du club auprès de M. Lionel REISSER**

Vous pouvez faire une copie de cette feuille d'engagement, la télécharger sur www.cedia.fr ou sur notre site
www.cfeml.com (B.R.A.T. uniquement pour les détenteurs du carnet de travail)

PROGRAMME
Samedi 29 juillet : T.A.N., B.R.E.P., B.R.A.T.

8h00	Appel des concurrents
8h30	Contrôle vétérinaire
9h00	Départ sur les terrains
Vers 13h00	Repas sur réservation
Vers 14h30	Résultats
15h 30	Assemblée Générale Ordinaire
17h00	remise des prix des titres homologués en 2022 Et pot de l'amitié
18h00	Réunion de comité
20h30	Diner de Gala

Dimanche 30 juillet: Nationale d'Élevage

8h00 :	Accueil des participants et contrôle vétérinaire
9h00 :	Début des jugements Repas
A partir de 14h30 :	Présentation lots d'affixe et d'élevage Meilleurs de race Meilleurs de la N.E. Remise des récompenses aux finalistes.

Lot Reproducteur et Lot d'Affixe

Un classement général sera effectué avec les lots tels que définis par le règlement des expositions ci-joint.

RECOMPENSES :

- Souvenir à chaque exposant
- Récompense et diplôme à chaque participant
- Récompense aux « meilleurs »

BUVETTE à l'intérieur de l'exposition

RAPPELS :

Les engagements doivent être faits au nom du propriétaire du chien et avec son numéro d'adhérent.

Conformément au règlement des expositions, toute fraude sera sanctionnée.

La personne présentant le chien devra avoir une tenue vestimentaire correcte et devra avoir un comportement irréprochable. Tout abus de consommation d'alcool, ne pourra en aucun cas être imputé à l'organisation, encore moins si ce sont les participants qui ont introduit des boissons alcoolisées dans l'enceinte de l'exposition.

Tout mauvais comportement sera sanctionné

Le règlement des expositions de Juillet 2017 est clair à ce sujet : "L'exposant est responsable du bien - être du chien qu'il a inscrit à la manifestation. Il doit prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter de placer l'animal dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien - être ou sa santé. Le non - respect de cette règle par l'exposant pourrait, à la demande du juge ou de l'organisateur, entraîner son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire conformément aux règlements de la Société Centrale Canine. Obligation est faite à l'organisateur d'effectuer des contrôles". (Source S.C.C.)

Comment présenter son chien au juge

Le chien doit être propre ; si besoin lui donner un bain. Pour éviter que le poil ne soit trop souple, faites-le quelques jours avant, ou faites un simple rinçage à l'eau tiède, sans savon. La veille du concours, brosser le chien, couper les poils entre les doigts qui dépassent et supprimer le poil mort.

Présentation en statique – Le chien doit être entre vous et le juge

- positionner votre chien à l'endroit indiqué par le juge, de manière qu'il voit son profil.
- faire en sorte que votre chien se tienne debout, les 4 pattes à l'aplomb du corps, suffisamment écartées, mais pas trop.
- la laisse doit pouvoir être peu tendue, ce qui nécessite un certain entraînement

Conseils : Exercez-vous devant un miroir, cela vous permettra de voir l'image de votre compagnon telle qu'elle apparaîtra au juge placé devant vous.

Faites cet exercice plusieurs jours de suite pour habituer le chien.

Présentation aux allures - Le chien doit être entre vous et le juge

- Tenir la laisse de la main gauche et tourner dans le sens opposé des aiguilles d'une montre. De cette façon le chien se trouve à l'intérieur du cercle et se présente devant le juge.

Vous devez courir afin que votre chien puisse trotter. Il ne doit ni marcher, ni aller à l'amble (pattes avant et arrière en parallèle), ni galoper. La laisse doit être lâche, et le chien doit pouvoir développer son allure au trot

SITE SAMEDI ET DIMANCHE:

**Sentier DAVY CROCKETT
APOTHEKERMATT**

KOLBSHEIM 67120

<https://maps.app.goo.gl/3f6idf5HoXwbALYKA>

**JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE DEMANDE
D'ENGAGEMENT PAPIER :**

- La photocopie du Certificat Antirabique ou du Passeport pour les chiens venant de l'Étranger.
- Votre règlement par chèque à l'ordre du C.F.E.M.L ou vous pouvez effectuer un virement sur le compte du CFEML : Crédit Agricole Nord de France IBAN : 1670 6000 3216 2008 3970 672 Joindre le justificatif de virement avec votre inscription.

Envoyez le tout par courrier avant le 13 JUILLET 2023

**CEDIA
N.E. du C.F.E.M.L.
67 rue du Général Leclerc
67202 WOLFISHEIM**

(Bien mettre N.E. du CFEML sous CEDIA sur votre enveloppe)

TEST ADN

Depuis 2016, la S.C.C. a rendu obligatoire l'identification génétique de tous les chiens à partir de la cotation 2 et au 4 septembre 2023 pour tous les géniteurs.

Le C.F.E.M.L. va vous permettre d'effectuer le test ADN le jour de la Nationale d'Élevage.

Renseignements et inscription uniquement par mail : lio1reisser@free.fr

FEUILLE D'ENGAGEMENT

(une feuille par chien - photocopies acceptées)
 à compléter à l'aide du Certificat de naissance ou du Pedigree de votre chien

Réservé à
 l'organisation
 N° d'arrivée :

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre toute maladie à virus. Ne pas oublier de vous munir du carnet de santé, du certificat de naissance ou du pedigree, et des pièces justificatives de son engagement en classe travail ou champion.

La radio de dysplasie de la hanche n'est pas obligatoire pour participer à la nationale d'élevage mais elle l'est pour toute cotation et toute validation de titre. Ce chien a-t-il été dépisté au niveau dysplasie ? NON OUI Si oui quel est le résultat ?

NOM DU CHIEN + AFFIXE :

RACE : N° Identification :

Sexe : N° LOF : Né(e) le :

Nom du père :

Nom de la mère :

Nom du producteur :

Nom du propriétaire :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Tél. : Mail :

La classe ne concourant pas ne donne pas accès à la confirmation.

Non-adhérents : Si vous souhaitez adhérer, pensez à le faire avant de vous engager afin de bénéficier des tarifs réduits.

Toute adhésion prise sur place ne donnera pas lieu à un remboursement de la différence des engagements.

CLASSES D'ENGAGEMENT Votre chien est-il à confirmer pendant le jugement ? Oui Non

Intermédiaire (15-24 mois) Ouverte Travail (min.15 mois) : Jeune (9-18 mois)

**** joindre justificatif SCC ou carnet de travail**

Champion de beauté (min. 15 mois) : Puppy (6-9 mois) : Baby (4-6 mois) : Vétéran (+ 8 ans)

***** joindre justificatif SCC**

Chien ne concourant

Photographies : L'organisation aura désigné des photographes œuvrant pour son compte afin d'étayer la bibliothèque de l'association, (utilisation pour le site, la revue et tout support médiatique ventant positivement nos races). Si une personne s'oppose à la prise en photo de son chien et l'utilisation qui pourrait en être faite, elle devra le signaler à l'organisateur dès son arrivée

Lot Reproducteur :
 Sujet mâle ou femelle avec 3 à 5
 de ses descendants directs

Lot d'Affixe
 3 à 5 sujets de même race
 portant le même affixe

RAPPELS : Seules les CLASSES « INTERMEDIAIRE – OUVERTE et TRAVAIL » donnent droit à L'ATTRIBUTION DU C.A.C.S.

Numéro d'adhérent C.F.E.M.L. 2023 :

TARIFS DES ENGAGEMENTS Les tarifs dégressifs s'appliquent uniquement aux engagements en classe jeune, intermédiaire, ouverte, travail et champion.	TARIFS inscriptions	TARIFS APRES REDUCTION 23% (arrondi à l'euro) offerte aux adhérents
1 ^{er} CHIEN (catalogue compris)	49	38
2 ^{ème} CHIEN	44	34
3 ^{ème} CHIEN	37	29
4 ^{ème} CHIEN et suivants même propriétaire	17	13
Vétéran - ou Chien « ne concourant pas »	17	13
Puppy – Baby	13	10
Lot d'Affixe	13	10
Lot Reproducteur	13	10
MONTANT TOTAL A REGLER		

REPAS : UNIQUEMENT sur réservation par la feuille jointe à LIONEL REISSER (pas de possibilité de réserver le matin même)

T.A.N., B.R.E.P., B.R.A.T. : Uniquement avec la feuille d'engagement des T.A.N. auprès de M LIONEL REISSER. Téléchargement de la feuille d'engagement sur le site CFEML.COM

Un(e) mineur(e) d'âge présentant des chiens dans le ring doit être capable de les garder sous contrôle. Si le juge ou le personnel de ring constate que cela n'est pas le cas, ils peuvent interrompre la présentation pour des raisons de sécurité.

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenin ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée parla S.C.C. Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre. En vous inscrivant, vous acceptez que le C.F.E.M.L. mémorise et utilise vos données personnelles collectées dans ce formulaire dans le but d'améliorer le fonctionnement du club. Pour tout renseignement sur les RGPD, rendez-vous sur le site www.CFEML.com
 Fait à le signature :

REGLEMENT (extrait) : NATIONALE D'ÉLEVAGE 2023 avec attribution du C.A.C.S

Article A - 1 : LIEU DATES

L'exposition se tiendra à KOLBSHEIM (67120) le 30 juillet 2023

Article A - 2 : ARRIVEE ET JUGEMENTS

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 heures. Les jugements commenceront à 9 heures précises et pourront être interrompus pour le déjeuner. Si les jugements sont prévus avec horaires déterminés par races et classes, ces derniers seront affichés à l'entrée de chaque ring.

Article A - 3 : LOGEMENT

Si l'organisation en offre l'opportunité les chiens pourront être installés dans des cages. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages sauf pour les meutes avec l'autorisation des Services de Sécurité.

Article A - 4 : SORTIE DES CHIENS

La sortie des chiens s'effectuera à partir de 15h00 pour les chiens non classés et après la remise des prix pour les chiens classés.

Article A - 5 : SERVICE VÉTÉRINAIRE

Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

Article A - 6 : TOILETTAGE

Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou un quelconque matériel. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Article A - 7 : PRESENTATION

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation. Lors de la présentation du chien sur le ring, le « double Handling », est interdit. Personne ne peut, à l'extérieur du ring, appeler ou exciter le chien avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

Article A - 8 : ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que l'Association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

Article A - 9 : ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, voir règlement des juges. Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Les chiens de la 1ère catégorie ne sont pas admis. Seront refusés :

- Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.

- Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris (papier ou online)

Pour les engagements en Groupe ou Classe d'Affixe et Classe de Reproducteurs, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour au minimum 3 chiens engagés qui devront être préalablement être inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant.

Les droits d'engagement doivent être réglés au moment de l'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter.

L'exposant imprimera son attestation d'engagement par Internet ou recevra de l'organisateur un accusé de réception; ces documents devront être présentés à l'entrée de l'exposition.

Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Puppy, Baby et Vétérin.

Article A - 10 : ON PEUT ENGAGER DANS LES

CLASSES CI-APRES

CLASSE INTERMÉDIAIRE (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe ouverte et la classe travail) Pour les chiens âgés de quinze à vingt-quatre mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

CLASSE OUVERTE (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe travail) Pour les chiens âgés de quinze mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

CLASSE TRAVAIL en exposition donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec les classes intermédiaire et ouverte. Elle concerne les chiens âgés de 15 mois minimum et titulaires de l'attestation délivrée par la SCC (ou un kennel club étranger reconnu par la FCI) permettant l'engagement en classe travail.

La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. La récompense doit avoir été obtenue avant la dernière date de clôture des engagements à l'exposition.

Chiens d'arrêt anglais et continentaux

Date et lieu du field-trial où le chien a obtenu au minimum le qualificatif « Très Bon » ou le BICP 1^{er} ou 2^{ème} catégorie.....

CLASSE BABY - 4 à 6 mois et à jour des vaccinations préconisées. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez

Prometteur - Suffisant). Elle ne donne pas lieu à classement mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Baby » de race, du groupe, du jour...

CLASSE PUPPY - 6 à 9 mois et à jour des vaccinations obligatoires. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant). Elle ne donne pas lieu à classement mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Puppy » de race, du groupe, du jour...

CLASSE DE JEUNE - Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent mais non au CACS.

CLASSE CHAMPION - Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE VÉTÉRAN - Possible à partir de 8 ans Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement mais ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

Pour être inscrit dans ces classes ci-dessous, le chien doit également concourir, à titre individuel.

CLASSE d'AFFIXE (Classe pouvant être constituée au poteau) Comporte de 3 à 5 chiens de même race et variétés, sans distinction de sexe, nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents.

Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique ou un jury collégial sur le ring d'honneur.

CLASSE DE REPRODUCTEURS (Classe pouvant être constituée au poteau) Comporte 1 reproducteur (mâle ou femelle) présenté avec de 3 à 5 de ses descendants au 1^{er} degré, pouvant être nés chez des producteurs différents et pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique ou un jury collégial sur le ring d'honneur.

Autre catégorie : Chien « ne concourant pas » : Pour tout chien âgé de 4 mois minimum, titulaire d'un document d'origine LOF ou inscrit à un livre reconnu FCI et possédant un carnet de santé à jour.

Ce chien figure au catalogue, mais ne participe à aucun jugement de l'exposition et ne peut être confirmé à cette occasion.

Article A - 11 : REGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements doit être réglé :

- Au moyen d'un titre de paiement à l'ordre de C.F.E.M.L. adressé par voie postale à l'organisateur en même temps que la feuille d'engagement.

- Par prélèvement CB si l'engagement est fait par la voie Internet.

Article A - 12 : CLÔTURE DES ENGAGEMENTS

La clôture des engagements est fixée par les organisateurs. Tout engagement matériel effectué après la date fixée par les organisateurs (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

Article A - 13 : REFUS OU EXCLUSIONS

- Des engagements :

L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.

- Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :

- Ceux refusés par le Service Vétérinaire
- Ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés
- Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés
- Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
- Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

Article A - 14 : JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès qu'ils sont prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront disqualifiés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

Article A - 15 : QUALIFICATIFS

Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant « de la classe » et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé,

sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIÉ - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ÊTRE JUGE : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue). La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON (les chiens qualifiés BON ou SUFFISANT ne pourront prétendre à un classement).

Article A - 16 : C.A.C.S.

Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} EXCELLENT en classe Intermédiaire ou en classe Ouverte ou en classe Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place.

Les juges font des propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux

conditions imposées. Si le chien classé 2^{ème} est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS.

La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

- A déjà le titre de champion National de Conformité au Standard. Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC

Article A - 17 : RECLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivés et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.

Article A - 18 : SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
- Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.

- Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre. Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

Article A - 19 : CONFIRMATION

La prise en compte de toute demande exigera que le dépôt des documents liés à la confirmation soit fait auprès du secrétariat de ring avant l'examen du chien.

Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi.

Article A - 20 : PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition.

Article A - 23 : AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER

L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition

Un(e) mineur(e) d'âge présentant des chiens dans le ring doit être capable de les garder sous contrôle. Si le juge ou le personnel de ring constate que cela n'est pas le cas, ils peuvent interrompre la présentation pour des raisons de sécurité.

Tout engagement valide votre lecture et acceptation du présent règlement